

Titre : Une tentative de préservation des blocs erratiques de la vallée de l'Arve: l'inventaire d'Alphonse Favre de 1868

Auteurs: Michel Cara^{1*}, Sylvain Coutterand²

¹ Institut de Physique du Globe de Strasbourg (IPGS) – CNRS : UMR7516, Université de Strasbourg, France

² Environnements Dynamiques et Territoire de Montagne (EDYTEM) – CNRS : UMR5204, Université Savoie Mont Blanc, France

Constatant l'exploitation intensive des blocs erratiques jonchant la vallée de l'Arve, Alphonse Favre, professeur en géologie de l'université de Genève, établit un inventaire de 149 blocs qu'il jugeait devoir être préservés comme témoins des avancées glaciaires successives du passé. Cet inventaire, commencé en 1867 et complété en 1868, a été adressé à la Société Géologique de France avec copie au préfet de Haute Savoie. Comme Favre l'écrivit peu après 1875 à propos de la législation française : « Nos peines ont été perdues, aucun règlement ou loi ne protège ces blocs ». Il a fallu attendre la loi du 26 avril 1906, puis celle du 4 septembre 1930, pour que la France puisse protéger ses « monuments naturels ».

La copie de l'inventaire Favre adressée au préfet est conservée aux archives départementales de Haute Savoie. Nous avons par ailleurs consulté les documents et cartes originaux qui en sont à l'origine à l'ETH de Zürich. Ces documents nous ont permis de localiser une partie des blocs de granite inventoriés par A. Favre dans la vallée de Chamonix. Il s'avère que la plupart de ceux-ci ont été partiellement exploités alors que d'autres ont disparus sous l'action des graniteurs qui œuvraient pour alimenter les chantiers de la vallée. C'est le cas du bloc n°1 situé au Montenvers qui a très probablement été utilisé pour la construction de l'hôtel ou des ouvrages du chemin de fer achevé en 1908, ou du bloc n°5 en rive droite de l'Arve à Chamonix qui a été détruit lors d'une opération immobilière des années 1970.

Lors de cette présentation nous montrons quelques uns des documents utilisés pour cette recherche et mettons en évidence l'ancienneté du souci de préserver certains témoins peu connus de notre passé géologique, bien avant que la loi française en permette la protection.

Mots-Clés : Blocs erratiques, Patrimoine glaciaire, Mont Blanc, Alphonse Favre